

## **JURY D'APPEL**

### **Appel 2007/09**

Règles impliquées : RCV 16, 63.3(b) et annexe F5

Epreuve :	« SIL LASER »
Dates :	24-25 novembre 2007
Club organisateur :	CN Pays Drouais
Classe :	LASER
Président du Comité de Protestation (CP) :	Bernard LEDUC

Par lettre reçue à la FFVoile le 10 décembre 2007, Monsieur Noël Bayard, skipper du Laser 168038, fait appel d'une décision du Comité de Protestation rendue le 25 novembre 2007 déclarant non fondée sa réclamation contre le bateau 185188.

L'appel étant conforme à la règle 70.1 et à l'Annexe F2 des RCV 2005-2008, il a été instruit par le Jury d'Appel (JA).

#### **FAITS ETABLIS** (tels que rédigés par le Comité de Protestation)

*« Le bateau du Comité de Course, présent sur la zone en position pour l'arrivée de la série Laser Radial a entendu à plusieurs reprises (3 fois environ toutes les 8 - 10 secondes) le bateau 185188 demander son tribord, une fois la bouée passée, sur le bateau 168038.*

*Le bateau 168038 est venu toucher le 185188 à l'arrière bâbord à environ 20-30 cm de son tableau arrière.*

*Le bateau 168038 a effectué un 720° au niveau de la marque au vent.*

*Le bateau 168038 lors de l'instruction n'a pas convaincu le jury de l'application de la règle 16 I SAF.*

*Le bateau 185188 ne s'est pas présenté à l'instruction.»*

#### **DECISIONS DU JURY**

Faits établis:

*« Le bateau 168038 a bien entendu les nombreux appels tribord du 185188. Malgré cela, il n'a pas viré de bord et n'a pas convaincu le jury de l'application de la règle 16. »*

Décision:

*« Réclamation non fondée »*

#### **CONTENU DE L'APPEL**

Dans son appel, Monsieur Noël Bayard conteste :

- la composition du CP du fait que le Président du Comité de Course en était membre.
- la procédure de l'instruction durant laquelle il n'a pas pu présenter les faits ni faire appel à son témoin alors que son adversaire ne s'est même pas présenté.
- la décision prise par le CP qui lui demandait de virer alors que c'est le 185188 qui modifiait sa route pour venir le percuter.

## **ANALYSE DU CAS**

### **Sur le CP et la procédure:**

L'appelant reconnaît ne pas avoir contesté la composition du CP au début de l'instruction. Le président du CC n'est pas *partie intéressée* dans ce cas qui ne met pas en cause une de ses actions et pouvait donc agir comme membre du CP tout en ayant été témoin de l'incident. L'appelant reconnaît en avoir été informé au début de l'instruction.

La RCV 63.3(b) permet de poursuivre l'instruction d'une protestation en l'absence de l'une des parties.

Aucun témoin n'a été mentionné par le protestataire sur le formulaire de protestation mais, si ce dernier l'avait demandé, le CP aurait dû entendre un témoin cité pendant l'instruction.

### **Sur les règles:**

Le CP a établi que le bateau prioritaire a hélé plusieurs fois « tribord ». Ceci ne peut être une information suffisante pour affirmer que le bateau non prioritaire a une obligation d'agir pour se maintenir à l'écart. Y avait-il route de collision entre les deux bateaux et si oui, quand a t-elle été créée ?

Le CP a également établi le fait qu'un contact avait eu lieu entre les deux bateaux mais il est difficile de comprendre si celui-ci est dû à l'étrave du 168038 sur le flanc bâbord arrière du 185188 ou l'inverse, qui paraît plus plausible.

D'autre part, seule la nécessité de se maintenir à l'écart peut entraîner un virement de bord et aucune règle ne prévoit d'imposer cette manoeuvre. Le CP ne peut donc reprocher l'absence de virement de bord sans établir un défaut de maintien à l'écart.

### **Conclusion:**

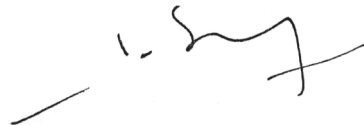
Les faits établis n'étant pas probants, le JA déclare ceux-ci inadéquats (annexe F5).

## **DECISION**

L'instruction devra être rouverte par un Comité de Protestation désigné par la CRA de la ligue du Centre. Le résultat de cette instruction sera transmis au Jury d'Appel. La nouvelle décision sera susceptible d'appel.

Fait à Paris, le 22 février 2008

Le Président du Jury d'Appel  
Jacques SIMON



Assesseurs : A. Bellaguet, B. Bonneau, G. Bossé, JP. Cordonnier, P. Gérodias, A. Meyran, F. Salin